

L'Outarde canepetière

Un oiseau en danger

Ce bel oiseau est migrateur dans le Centre et l'Ouest de la France et sédentaire dans le Sud. Il vit dans les plaines où subsistent des zones herbeuses ou des friches. Depuis 1970, du fait de la disparition de ses habitats, sa population a régressé en France de plus de 70 %.

Amateur d'espaces agricoles dégagés et entretenus

En région méditerranéenne, l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) vit dans les terres viticoles et les espaces herbacés, les friches, les pâtures, les chaumes non retournés en hiver.

Elle s'alimente dans ces zones riches en insectes.

Pour attirer les femelles, les mâles chantent dans les espaces dégagés.

Les femelles vont pondre dans les hautes herbes à partir de mai. Les jeunes friches viticoles constituent des milieux de ponte idéaux.



Outarde canepetière mâle

Oiseaux de plaine

La régression des habitats de l'Outarde nuit à d'autres oiseaux typiques des plaines céréalières et viticoles, qui vivent dans les mêmes conditions. En protégeant l'Outarde, on les protège aussi.



Oedicnème criard



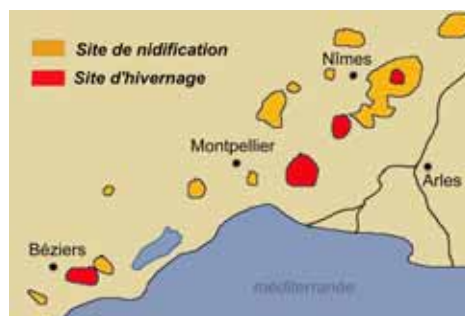
Caille des blés



Perdrix rouge

Le sud de la France : une zone de prédilection

C'est dans le sud de la France que les outardes sont les plus nombreuses. Le Gard abrite 375 mâles, l'Hérault 110 mâles et quelques uns sont parfois vus sur les Causses de Lozère (données 2004).



L'agriculture peut préserver cette espèce

Une mosaïque de cultures, de vignes et de zones en friches est nécessaire à l'Outarde.

Le vieillissement des friches non entretenues (qui se manifeste par le développement des arbustes et des arbres) ou leur disparition (labour, mise en culture...) constituent des menaces pour la préservation de l'espèce, car l'outarde a besoin d'espaces ouverts. Les friches peuvent être gérées pour favoriser l'habitat de l'Outarde.

Gérer la friche ?

- Dans une friche herbacée plane : entretien tous les ans par gyrobroyage, entre mi-octobre et fin-février.
- Lorsque le sol est à niveler après arrachage de vignes : nivellement la première année afin de permettre un entretien annuel par gyrobroyage.
- Dans une friche en voie de fermeture : débroussaillage d'ouverture par gyrobroyage, sursemis ou ensemencement classique de graminées ou de légumineuses ; possible implantation d'une céréale fourragère.

Expérience

Dans le Gard, grâce aux mesures agri-environnementales, plusieurs agriculteurs ont adopté des pratiques de culture favorables à la préservation des habitats de l'Outarde canepetière.

Par exemple, à Bezouce, en 2002, Mme. Viguié a contractualisé sur différentes parcelles les deux mesures les plus favorables à l'Outarde : la transformation de sa luzernière en "luzernière à Outarde" (dans son cas, il s'agissait de semence) ainsi que l'implantation de jachères faune-flore. Le choix des parcelles et des mesures dans les zones fréquentées par les oiseaux s'est fait lors d'une visite de terrain avec l'exploitant, le technicien agricole chargé du dossier et les ornithologues-naturalistes du COGard (renseignements : voir ci-dessous).



Pratiques favorables à l'outarde

Conserver des surfaces en herbe

- Enherbement permanent de l'inter-rang de la vigne et des fourrières.
- Mise en place de zones enherbées sur les linéaires : chemins, bordures de parcelles, zones incultes...
- Conversion de terres arables en herbages extensifs.

Limiter les traitements

- Traitement raisonné des cultures.
- Eviter les traitements phytosanitaires sur prairies pour préserver les insectes.

Eviter de laisser le sol nu

- Semer des engrais verts pour limiter les surfaces en sol nu pendant l'hiver.
- Maintenir les résidus de culture pendant l'hiver (particulièrement dans les parcelles en céréales et crucifères).

Respecter un calendrier d'intervention

- Entretien des friches et des bandes enherbées entre début octobre et fin février. Pas d'intervention sur les parcelles pendant la période de reproduction (du 1^{er} mai au 15 juillet).

Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'association Geysier, le CO-Gard, le GRIVE, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Union européenne.

Renseignements : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Espace République. 20 rue de la République. 34000 Montpellier. Tél : 04 67 22 68 28 ■ CO-Gard : Centre Ornithologique du Gard. Centre commercial et artisanal Avenue du Champ de Foire. 30 190 St Chaptès. Tél/Fax : 04 66 63 85 74. ■ Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63. **Photos :** Geysier ■ Franck Dhermain ■ Louis-Marie Préau, LPO.